



Appel à projets « Tourisme » du GAL Cœur d'Hérault

Thématiques prioritaires :

La création ou le développement d'hébergements de groupes

La création ou le développement d'Activités et de Services innovants liés aux loisirs nature

Périodes de consultation :

1) Du 15 mars 2018 au 15 mai 2018 à 17h (1^{ère} vague)

2) Du 15 mars 2018 au 1^{er} octobre 2018 à 17h (2^èe vague)

Cofinancé par le FEADER au titre du programme LEADER 2014-2020

sur la base réglementaire du plan de développement du GAL Cœur d'Hérault - Fiche action n°3.2 – Soutenir le développ. de prestations, services et équipements correspondant aux attentes des clientèles liées à la destination « Cœur d'Hérault »

I / Contexte

Lors de sa candidature à l'appel à projet lancé par la Région pour bénéficier des fonds LEADER 2014-2020, le GAL Cœur d'Hérault avait fait un état des atouts, forces, opportunités et menaces de son territoire en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Ce diagnostic de territoire a servi de base pour construire la stratégie du GAL Cœur d'Hérault qui se décline en trois axes et 6 fiches actions. Le GAL Cœur d'Hérault a été doté d'une enveloppe de 1,8 million d'euros de FEADER pour la mise en oeuvre de la stratégie correspondant au programme LEADER 2014-2020.

La fiche action 3.2 concerne plus particulièrement le développement de la destination touristique Cœur d'Hérault.

Le diagnostic du territoire a mis notamment en évidence les constats et enjeux stratégiques suivants :

- Des thématiques et des filières touristiques à renforcer et à structurer pour mieux répondre aux attentes des clientèles (offre de qualité, hébergements de groupes, ouverture sur les ailes de saison...), dans un contexte hyperconcurrentiel.
- Une information et un accès aux démarches de labellisation, inscription, marques de qualité qui doit être amélioré.
- Des capacités d'hébergement touristique de qualité à développer, avec en particulier un manque de capacités d'hébergement de groupes

L'objectif général de la Fiche-action 3.2 est d'accompagner les acteurs locaux à s'adapter aux nouvelles exigences du marché et à rendre encore plus lisible et visible la destination du Cœur d'Hérault à travers :

- Le développement des secteurs d'activités autour de la valorisation des patrimoines et de la création culturelle.
- L'émergence de projets touristiques originaux, de qualité et/ou inédits sur le territoire.
- L'accompagnement de l'ensemble des acteurs dans la perception de clientèles complémentaires et l'adaptation des offres et services qu'il est nécessaire d'engager pour les cibler.
- La sensibilisation à une approche touristique durable auprès des acteurs concernés.
- La professionnalisation et l'adaptation aux nouvelles tendances de consommation touristique de la part des acteurs économiques, et notamment les acteurs touristiques, agro-touristiques ou culturels.

Effets attendus :

- Une meilleure pérennité des entreprises valorisant les richesses et l'identité du territoire.
- Une meilleure valorisation des ressources naturelles, patrimoniales, culturelles.
- Une meilleure contribution et intégration des projets économiques individuels à la stratégie territoriale commune (émergence du ou des pôles « nature, culture et patrimoine » du Cœur d'Hérault).
- Des efforts et initiatives réalisés en faveur de la biodiversité, du développement durable, des relations et des échanges entre les gestionnaires des espaces naturels et les prestataires touristiques des activités touristiques.
- Des prestations plus innovantes et de plus grande qualité en réponse aux aspirations actuelles des consommateurs et favorisant la compétitivité du territoire.

Ainsi, dans le cadre du programme LEADER, le GAL Cœur d'Hérault lance un appel à projet pour soutenir les projets d'hébergements et d'activités APN sur le territoire Cœur d'Hérault, de manière à prendre en compte les besoins exprimés dans le diagnostic.

II/ Le tourisme sur le territoire du GAL Cœur d'Hérault

Le tourisme est reconnu comme une opportunité économique majeure du territoire Cœur d'Hérault. Possédant un patrimoine historique, naturel et culturel remarquable, le territoire doit renforcer sa vocation de territoire touristique en misant sur son identité rurale, son authenticité, sa sensibilité au respect de l'environnement et au partage d'expériences entre visiteurs et habitants.

Avec la présence exceptionnelle de deux Grands Sites de France labellisés - « Gorges de l'Hérault » et « Cirque de Navacelles » - et d'une Opération « Grand Site Salagou-Cirque de Moureze », complétée par des sites patrimoniaux remarquables comme - le Musée de Lodève, Argiléum, la Grotte de Clamouse, la Grotte de Labeil, le Prieuré St Michel de Grandmont, le Cœur d'Hérault véhicule une image de qualité qui attire un large public de visiteurs. Le territoire bénéficie de deux classements sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : le nord du territoire est intégré au bien « Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen », tandis que l'Abbaye de Gellone à St Guilhem le Désert et le Pont du Diable sont intégrés au bien « Chemins de St Jacques de Compostelle en France ».

Destination labellisée « Vignobles et Découvertes » sous le titre « Languedoc, Cœur d'Hérault », le territoire peut compter sur une forte dynamique autour des vins, des paysages, du patrimoine, et des hommes. Depuis 2010, le Pays Cœur d'Hérault oeuvre avec les 3 offices de tourisme intercommunaux et les autres professionnels du tourisme (ADT, CIVL, CA, CCI) afin de promouvoir auprès des professionnels une stratégie d'oenotourisme basée sur « l'excellence en termes d'authenticité, de développement durable, de richesses patrimoniales et de qualité des prestations », à travers la mise en place d'animations, d'éducteurs, d'un « Club des Floréales » réunissant restaurateurs et viticulteurs...

Le patrimoine naturel du Cœur d'Hérault attire également de nombreux adeptes des activités de pleine nature. Le territoire se prête particulièrement bien aux activités de randonnées pédestres avec de nombreux circuits de Petite Randonnée, la présence de deux chemins de Grande Randonnée (« Chemin de St Jacques de Compostelle - Voie d'Arles » et « Chemin de St Guilhem »), et de deux sentiers de Grande Randonnée de Pays (Tour du Larzac Méridional et Tours dans le Grand Pic Saint-Loup).

Le Cœur d'Hérault est considéré comme l'un des « spots VTT » majeurs de la Région avec plus de 40 circuits sur trois espaces VTT FFC¹ et la présence des tracés de 2 Grandes Traversées VTT-FCC : la Grande Traversée de l'Hérault par le Réseau Vert, et la Grande Traversée du Massif Central. Le cyclotourisme est largement pratiqué tout au long de l'année, avec une offre en itinéraires situés en « site propre » adaptée au public familial et un vaste réseau de petites routes pittoresques valorisées sous formes de boucles d'intérêt départemental et territorial (cœur d'hérault à vélo). L'engouement pour les vélos et VTT à assistance électrique permet d'envisager un élargissement des cibles de clientèles.

Outre les activités d'itinérance, le Cœur d'Hérault dispose d'atouts majeurs pour la pratiques d'activités nautiques (lac du Salagou, fleuve Hérault) et d'activités « à corde » (escalade, spéléologie...) attirant des clientèles individuelles comme des groupes de pratiquants (clubs...).

L'activité touristique représente un vecteur d'emplois important pour le territoire. Cependant, malgré des atouts exceptionnels, les retombées potentielles du tourisme restent limitées par un manque d'offre d'hébergements

¹ Espace VTT FFC Vallée de l'Hérault : 7 circuits, Site VTT FFC Salagou : 15 circuits, Espace VTT FFC Lodévois et Larzac : 21 circuits

collectifs, notamment pour l'accueil de groupes sur plusieurs jours et des clientèles en itinérance. La fréquentation touristique se concentre encore trop sur la période estivale et la qualité de l'offre d'accueil touristique pourrait être améliorée de manière qualitative et quantitative. Il paraît donc important de soutenir et de renforcer cette économie locale dont le potentiel de développement est avéré.

III/ Types de projets éligibles à l'appel à projet :

Compte tenu des éléments de diagnostic évoqués précédemment, 2 types de projets sont éligibles dans le cadre de cet appel à projet : A) La création ou le développement d'hébergements de groupes ; B) La création ou développement d'Activités et de Services innovants liés aux loisirs nature.

A) La création ou le développement d'hébergements de groupes, répondant aux attentes des clientèles du Cœur d'Hérault

Le projet d'hébergement devra s'inscrire dans l'une des 3 catégories suivantes :

- Catégorie « **Hébergements de groupes** » à partir de 12 lits (gîtes de groupes, d'étapes et de séjour labellisés au minimum 3 épis ou équivalent)
- Catégorie « **Hôtellerie indépendante** » à partir de 20 lits, classement 3 étoiles minimum
- Catégorie « **Hébergements touristiques innovants** », établissements affichant une capacité totale minimum de 15 lits, sous condition d'un avis du CAUE

Ces projets d'hébergements devront par ailleurs s'inscrire dans au moins l'un des thèmes ou labels prioritaires suivants :

■ Itinérances douces :

- Randonnée pédestre : hébergement labellisé ou éligible à une démarche de qualification « Accueil rando » ou équivalent...
- Tourisme cyclable et VTT : hébergement labellisé ou éligible à une démarche de labellisation « Accueil Vélo » ou équivalent...
- Tourisme équestre... : hébergement labellisé ou éligible à une démarche de labellisation reconnue

■ **Tourisme de nature et écotourisme** : hébergement labellisé ou engagé dans une démarche d'éco labellisation touristique reconnue

■ **Hébergement dit de charme**, s'inscrivant dans l'environnement existant à travers la qualité des matériaux utilisés, le respect des traditions architecturales et des paysages existants : avis d'un architecte conseil du CAUE exigé

■ **Hébergement situé dans le Périmètre d'un Grand Site** : projet respectant les contraintes architecturales en vigueur dans ces périmètres (avis du Syndicat de Gestion du Grand site concerné ou d'un architecte conseil du CAUE ou de l'autorité compétente exigé)

■ **Hébergement labellisé ou éligible au label « Vignobles & Découvertes »**

■ **Hébergement labellisé ou éligible au label « Tourisme et handicap »**

■ **Hébergement touristique innovant** : Concept d'hébergement touristique novateur, qui offre un produit inédit ou peu répandu sur le territoire, sous condition d'un avis d'un architecte conseil du CAUE.

B) La création ou le développement d'Activités et de Services innovants liés aux loisirs nature, répondant aux attentes des clientèles du Cœur d'Hérault »

Les projets d'activités et services liés aux loisirs nature devront s'inscrire dans au moins une des 4 thématiques suivantes :

- Activité autour de l'**itinérance douce**
- Activité **innovante** : nouvelles pratiques de loisirs en lien avec les innovations - notamment technologiques -, permettant d'élargir les cibles de clientèles et/ou d'enrichir l'expérience du client (assistance électrique, nouveaux matériels supports de pratique, activités connectées...)
- Activité **accessible à tous**, y compris aux personnes à mobilité réduite / en situation de handicap
- Activité **en lien avec l'oénotourisme**, labellisée « *Vignobles & Découvertes* » et/ou « *Oenotour* » du Département de l'Hérault

IV/ Bénéficiaires éligibles

- Collectivités et leurs groupements, Syndicats mixtes, Etablissements publics
- PME au sens communautaire, y compris entreprises individuelles
- Associations loi 1901
- SCOP, SCIC

V/ Types d'opérations éligibles

Les opérations éligibles sont les dépenses qui permettront :

- La création ou le développement d'hébergements de groupes, répondant aux attentes des clientèles du Cœur d'Hérault
- La création ou le développement d'Activités et de Services innovants liés aux loisirs nature, répondant aux attentes des clientèles du Cœur d'Hérault

Dépenses matérielles :

- Construction, rénovation et aménagement de biens immeubles
- Aménagements extérieurs (hors végétalisation annuelle)
- Matériels, matériaux et équipements (mobilier, technique, informatique)
- Logiciels et licences

Dépenses immatérielles :

- Honoraires de maîtrise d'oeuvre dans la limite de 15% du montant total du dossier
- Etudes préalables, prestations de conseils et d'expertises
- Dépenses de commercialisation / communication (acquisition ou développement de logiciels informatiques, développement de sites internet, brochures...)
- Coûts d'organisation et de mise en œuvre de formations

Dépenses inéligibles :

- Frais salariaux, frais de déplacement
- Achat de foncier ou de bâtiment
- Petit matériel non amortissable (vaisselles, petits appareils électroménagers, linge de maison, décoration, petits matériaux de construction type vis, clous, marteau...)
- Véhicules automobiles (automobiles, camions / camionnettes)
- Matériel d'occasion
- Renouvellement à l'identique d'un équipement / outil de communication..
- Travaux de mises aux normes

VI/ Conditions d'éligibilité

Les porteurs de projet souhaitant déposer un dossier devront respecter les normes et la législation en vigueur, être adhérents d'un office de tourisme et s'être acquitté de la taxe de séjour pour les projets déjà existants.

Les porteurs de projet devront solliciter un avis d'expertise d'une Chambre consulaire ou d'un des organismes d'accompagnement économique suivants : ADT 34 (l'Agence de Développement Touristique de l'Hérault), LR-SET (incubateur régional pour la filière sport, loisirs et tourisme sportif), Gîtes de France, Pépinière du Pays Cœur d'Hérault, Boutique de gestion.

VII/ Cadrage financier :

L'appel à projet est doté d'une **enveloppe fermée de 100 000 €** financée par le programme européen LEADER du GAL Cœur d'Hérault. Si l'enveloppe n'était pas entièrement consommée, le montant restant serait réaffecté à la fiche action 3.2 du programme LEADER du GAL Cœur d'Hérault.

En fonction de l'enveloppe de fonds disponible, un deuxième Appel à projet pourra être lancé.

Le financement européen LEADER intervient sous la forme d'une **subvention** dans les conditions suivantes :

- **Seuil d'intervention LEADER** (assiette minimum de dépenses éligibles à LEADER) : **12 000 €**
- **Plafond maximum d'aide LEADER** : **15 000 €** par projet (correspond à une assiette de dépenses éligibles de 75 000 € maximum)
 - ⇒ ce plafond d'aide LEADER pourra être porté à 24 000 € pour les projets obtenant une note supérieure à 16 **ou** pour les projets d'hébergements dépassant une capacité de 20 lits (assiette de dépenses éligibles de 120 000 € maximum).
- Nécessité d'obtenir un **cofinancement public national** (Communes, Communautés de communes, Département de l'Hérault, Région Occitanie, Etat).
- Le montant d'aide LEADER devra représenter au moins 20% de l'assiette éligible.
- Le taux d'aide publique total est au maximum de 80%, limité le cas échéant à un pourcentage inférieur selon le régime d'aides d'Etat applicable.

☛ **L'équipe technique LEADER et les partenaires** pourront accompagner les porteurs de projets dans le montage des dossiers de subventions et la recherche des cofinancements publics nationaux.

VIII/ Organisation de la sélection et calendrier

Sélection des projets :

Le Comité de sélection est composé des membres du « Comité de programmation du GAL Cœur d'Hérault ».

La vérification de la recevabilité des candidatures seront assurées par le GAL Cœur d'Hérault et son Comité de programmation avec l'assistance de l'Autorité de Gestion.

Une note sera attribuée à chaque dossier sur la base des informations transmises par le bénéficiaire dans sa demande d'aide et des éléments de réponses aux critères de la **grille de sélection** jointe en annexe.

La notation et le classement des dossiers seront réalisés à l'aide de la grille de sélection.

Pour qu'un projet puisse être retenu, il devra obtenir une **note minimale de 12 points** sur un total de 20 points.

Les dossiers ayant obtenu un score inférieur à la note minimum reçoivent un avis défavorable.

Si l'enveloppe disponible ne permet pas de retenir tous les projets ayant obtenu la note minimale de **12 points, seront retenus** :

- dans un premier temps, les projets qui auront obtenu les meilleures notes,
- et dans un second temps, en cas de nombre de points ex-aequo, les projets qui auront obtenu le meilleur score
 - o sur le principe « Contribution du projet à la qualité de l'offre touristique »,
 - o puis sur le principe « Contribution du projet au tourisme durable »,
 - o puis sur le principe « Partenariat mis en oeuvre autour du projet »,
 - o et enfin, sur le principe « Contribution du projet à la mise en oeuvre de la stratégie du GAL Cœur d'Hérault », jusqu'à parvenir à distinguer les projets concernés.

Calendrier :

Lancement de l'appel à projets : 15 mars 2018

Dates limites de réception des candidatures : 15 mai 2018 à 17h (1^{ère} vague) **ou 1^{er} octobre 2018** à 17h (2^e vague)

Sélection des dossiers en Comité de programmation LEADER : **courant juillet 2018** pour les projets réceptionnés avant le 15 mai 2018, et **courant décembre 2018** pour les projets réceptionnés avant le 2 octobre 2018.

Programmation des dossiers si complets et validés règlementairement par l'Autorité de gestion (la Région Occitanie) : au plus tard début 2019

Pour les dossiers incomplets, le Comité de programmation attribuera un avis d'opportunité simple : ces dossiers ne pourront être programmés qu'après complétude et validation de l'instruction par l'Autorité de Gestion.

Les dossiers complets au moment de la sélection, avec un avis d'instruction favorable de l'Autorité de Gestion, pourront être à la fois sélectionnés et programmés lors du même comité de programmation.

IX/ Présentation des candidatures et mode de dépôt :

Pour qu'une candidature à cet appel à projet soit recevable, les porteurs de projet devront :

- Remplir la fiche de renseignement (descriptif + éléments de réponses du projet aux critères de sélection de l'AAP).
- Remplir et signer un formulaire de demande de subvention LEADER – mesure 19.2
- Fournir l'ensemble des pièces demandées en annexe du formulaire (pièces administratives, devis...) ainsi que les pièces suivantes :
 - + un reçu d'adhésion à l'Office de tourisme dont ils dépendent
 - + une quittance de paiement de la taxe de séjour pour les projets déjà existant.
 - + l'avis d'un technicien d'une chambre consulaire ou de l'un des organismes d'accompagnement économique suivants : ADT 34 (l'Agence de Développement Touristique de l'Hérault), LR-SET (incubateur régional pour la filière sport, loisirs et tourisme sportif), Gîtes de France, Pépinière du Pays Cœur d'Hérault, Boutique de gestion.
 - + pour les projets d'hébergement uniquement : un certificat d'urbanisme + un récépissé de dépôt de permis ou le permis de construire

Nb : seuls l'attestation de cofinancement public national et l'obtention d'un permis de construire pourront faire l'objet de délais supplémentaires.

Nb : Les dossiers déposés auprès du GAL Cœur d'Hérault avant le 15 mars 2018, qui se rattachent au type d'opération du présent Appel à projets, seront dirigés vers celui-ci. Ils seront analysés et instruits au même titre que l'ensemble des projets déposés dans le présent appel à projets.

Les dossiers devront être déposés sous format papier au siège du GAL Cœur d'Hérault à l'adresse suivante :

GAL Cœur d'Hérault – Appel à projet « Tourisme »
18, avenue Raymond Lacombe
34800 Clermont l'Hérault

A la date de réception du dossier, le GAL adresse au porteur de projet un récépissé de dépôt avec autorisation d'engagement des dépenses, mais sans promesse d'attribution d'une aide.

Annexes :

Liste des démarches de qualité reconnues dans l'Appel à projets.

Attentes des clientèles du Cœur d'Hérault

Fiche de renseignement à l'Appel à projets

Grille de sélection de l'Appel à projets

Démarches de qualité reconnues dans le présent Appel à projet :

- Classement Atout France (étoiles), Qualité Tourisme, Qualité Sud de France, Gîtes de France, Clévacances, Logis de France, Tourisme et Handicap
- Eco labellisation : Eco label européen, Clef verte, Ecogite, Hôtel au naturel, Gîtes Panda ou équivalent
- Autour du cyclisme :
 - Label « Accueil Vélo » (établiss. situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé et/ou sécurisé)
 - Charte d'engagement « établissements recommandés GTMC » (Grande Traversée du Massif Central)
- Autour de la randonnée pédestre :
 - Label « rando accueil » (hébergement situé à moins de 5 km d'un itinéraire de randonnée labellisé FFRP)
 - avenant de qualification « séjour rando » des Gîtes de France,
 - Charte d'accueil des Chemins de St Jacques,
 - Charte hébergeurs du Chemin de St Guilhem,
- Principales démarches collectives de territoire :
 - Démarches « Grands Sites » et projet « inter Grands Sites »
 - Label « Vignobles et Découvertes »
 - « Oenotour » de l'Hérault
 - Ambassadeurs Causses et Cévennes
 - Partenariat « itinéraire » (Grande Traversée du Massif Central, Chemins de St Jacques, Chemin de St Guilhem...)
 - Partenariat « hébergeurs » du Comité FFRP 34 (Fédération française de Randonnée pédestre)...

Attentes identifiées des clientèles du Cœur d'Hérault

Liste pouvant être utilisée pour formuler un argumentaire dans la description du projet, en complément des besoins identifiés par le porteur de projet à partir par ex. des données des Offices de Tourisme, d'Hérault Tourisme, d'Atout France...

- Recherche de rencontres :
 - **multiples** : manifestations, festivals, activités de pleine nature, itinérance, partage, culture
 - **vivantes, humaines** : arts et artisanat, viticulture, oléiculture, pastoralisme, terroir, visites guidées, échanges, convivialité, accueil, art de vivre méditerranéen, savoir-faire, retrouvailles en famille
 - **durables, éthiques** : espaces naturels, richesses naturelles, paysages, harmonie, sauvage, eau, Grands Sites, espaces préservés, connaissance, respect
 - **privilégiée** : insolite, hors des sentiers battus, d'exception, bien-être, intimité, aventure, hors du commun
 - **sources d'enrichissement personnel** : patrimoine bâti / religieux, légendes, musées, sentiers / espaces d'interprétation, visites guidées / culturelles, initiations, sacré, expériences nouvelles, spiritualité
- Recherche de qualité des services, de sécurité, de confort, de prise en charge
- Recherche d'authenticité, de proximité
- Recherche de bien-être, d'éveil à l'environnement, au naturel
- Recherche à se retrouver soi-même, à partager
- Recherche d'expériences, de découvertes, de nouvelles sensations et d'émotions
- Recherche d'un enrichissement personnel, d'une dimension culturelle et de connaissances nouvelles
- Recherche de prestations hors saison
- Recherche d'activités à faire et d'expériences à vivre
- Recherche d'activités douces en pleine nature
- Recherche des prestations éthiques basées sur le développement durable, le respect de l'environnement
- Recherche « à voyager » avec une bonne conscience (tourisme responsable)
- Recherche des offres conjuguant environnement, éducation et culture, éthique
- Recherche d'information : sur les marques, les composants des produits alimentaires, les contenus des prestations, la lisibilité du prix
- Recherche du bien-être en famille et du bien-être des enfants
- Recherche d'une accessibilité adaptée à chaque type de handicap : moteur, visuel, auditif, mental

Fiche de renseignement

Titre du projet :

Type de projet éligible à l'appel à projet et thématique(s) ou label(s) visé(s) :

Maître d'ouvrage (MO) :

Responsable du Projet, fonction :

Statut du MO :

SIRET :

DEBUT d'opération souhaité :

FIN d'opération souhaitée :

Commune du siège social :

Localisation du projet :

Adresse postale :

Tél. :

Email :

Site Internet :

Descriptif du projet :

Nb : Le descriptif de l'opération devra rester synthétique et ne pas dépasser 3/4 pages (hors annexes). Tout autre document utile (étude de faisabilité, Business plan, expertises, schéma, photos...) pourra être joint en complément.

Contexte et enjeux du projet :

Objectifs prioritaires :

Cibles prioritaires :

Actions et modalités de mise en œuvre :

Personnes en charge du projet (préciser leur fonction et rôle dans le projet, profil / expériences) :

Réalisations/résultats/impacts attendus :

Développement(s) envisagé(s) sur le moyen/long terme :

Budget prévisionnel :

=> Joindre 2 devis comparatifs pour chaque dépense supérieure à 1000 euros

Grille de sélection de l'appel à projet

Principes de sélection / Critères de sélection	Points	Réponses du Maitre d'ouvrage	Note attribuée par le GAL
Principe N° 1 : Contribution du projet à la stratégie du GAL Cœur d'Hérault			
Le projet s'inscrit dans une action d'innovation ou d'expérimentation	1		
Le projet permet de créer ou maintenir des emplois	1		
Le projet permet d'attirer de nouvelles clientèles	1		
Le Projet est adapté / vise à répondre aux attentes des clientèles du Cœur d'Hérault (cf annexe)	1		
Principe N° 2 : Contribution du projet à la qualité de l'offre touristique			
Le projet vise à l'obtention / ou dispose déjà d'un label de qualité reconnu <u>Pour les hébergements</u> : si applicable, classement ou labellisation minimum de 3 étoiles / 3 épis / 3 Clefs ou équivalent après travaux	2		
Le projet vise à l'obtention/ou dispose déjà de plus de deux labels qualitatifs	1		
Principe N° 3 : Partenariat mis en oeuvre autour du projet			
Participation à une démarche collective de territoire reconnue (Label Vignobles et Découvertes ; Ambassadeurs Causses et Cévennes ; Grand Site ; etc) ou Convention de partenariat avec des acteurs touristiques / avec d'autres filières économiques du territoire (projet « inter-filières ») => <u>Joindre un justificatif du partenariat : lettre d'engagement, contrat, convention</u>	2		
Participation à des produits touristiques	1		
Principe N° 4 : Contribution du projet au tourisme durable (cf charte européenne du tourisme durable)			
Le projet contribue à développer et à gérer le tourisme de manière durable : cohérence avec l'esprit des lieux, notamment sur les périmètres Grands Sites, intégration architecturale et paysagère, mobilité douce, accueil de tous les publics, approche sociale, respect des populations locales...	2		
Le projet intègre des dépenses spécifiques qui réduisent son empreinte écologique (économies d'énergie, d'eau, de papier, tri/recyclage, énergies renouvelables, recours aux matériaux et produits locaux, respectueux de l'environnement, artisanat local...) ou éco labellisation (démarche engagée / label obtenu)	2		
Le projet contribue à préserver et/ou valoriser la qualité des patrimoines naturels ou culturels, des savoir-faire, des produits et des prestations	1		
Le projet intègre des dépenses de valorisation et/ou de préservation de la biodiversité	1		
Principe N° 5 : Contribution du projet au développement d'une offre touristique à l'année			
Le projet contribue à élargir l'offre touristique sur les ails de saison (du 1er avril au 30 juin et du 1er au 30 septembre)	2		
Le projet contribue à élargir l'offre touristique en arrière-saison (du 1er octobre au 31 mars)	2		
TOTAL	20		